



Syndicat des eaux du plateau des Rousses

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018 A 18H30

Présents :

- **Les Rousses** : Jean-Sébastien LACROIX – Bernard MAMET
- **Bois d'Amont** :
- **Prémanon** : Vincent HALLUIN -
- **Lamoura** : Marie-Claire ROBEZ-MASSON – Christian BIENMILLER
- **Lajoux** : Philippe MERMET
- **Septmoncel** : Sylvie MICHAUD

Absents : Cathy BON (excusée) – Jean-Marie PERROT (pouvoir à Philippe MERMET) – Joël DURIF (pouvoir à Sylvie MICHAUD) – Jean-Marie LACROIX – Jean-Michel VANINI

Invités : Emilie LE GOFF (SUEZ) – Antoine DELACROIX (Cabinet MERLIN) – Thibaut DURAND (IRH) -

Secrétaire de séance : Philippe MERMET

Le 18 septembre 2018 à 18h30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, Mairie des Rousses, sous la présidence de Jean-Sébastien LACROIX, Président.

M. le Président remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2018**
- 3. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable**
- 4. Travaux d'optimisation de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable des Rousses :**
 - a. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement cabinet MONTMASSON/DAVID FERRE**
 - b. Avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise SUEZ**
- 5. Questions et informations diverses**
 - a. Point sur les travaux en cours

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le comité syndical désigne à l'unanimité Philippe MERMET secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2018

M. le Président propose au Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Sylvie MICHAUD signale une erreur de date dans l'approbation du dernier compte-rendu.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 juin 2018.

3 – Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable

Thibaut DURAND du Cabinet IRH présente le rapport qu'il a établi pour l'année 2017 sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable.

M. le Président demande si les bons résultats en termes de rendement sont dus à l'installation de la télérelève et des prélocalisateurs de fuites sur le réseau.

Emilie LE GOFF répond que c'est un tout, y compris le renouvellement des canalisations vétustes. Thibaut DURAND précise que les conditions d'exploitations sont plus favorables. Il y a plusieurs éléments en faveur du SIE.

Bernard MAMET demande s'il est possible de faire mieux. Emilie LE GOFF répond que c'est toujours réalisable, il faut trouver le bon équilibre entre le rendement et le côté financier.

Antoine DELACROIX ajoute que les points de rendement futurs vont coûter très chers.

M. le Président pense qu'il y a un bon équilibre entre le rendement et l'indice linéaire de perte.

Bernard MAMET demande dans quelle strate de prix du m³ d'eau potable le Syndicat se situe avec un tarif de 2.54€/m³. Thibaut DURAND précise que ce tarif est supérieur à la moyenne nationale qui est à 2.00 € et 4.00 € avec l'assainissement. Mais la moyenne nationale n'est pas à 1% de renouvellement de réseau annuel.

Philippe MERMET pense que le Syndicat est pénalisé en raison de la grande longueur du réseau (219 km). Emilie LE GOFF précise qu'il faut prendre aussi en compte le dénivelé.

Bernard MAMET rappelle que sur le territoire du syndicat, on n'a pas tous le même prix de l'assainissement et certains usagers du syndicat se posent des questions sur le prix de l'eau.

Le Comité Syndical prend acte de ce rapport 2017 sur le prix et la qualité des services de distribution publique d'eau potable.

4 – Travaux d'optimisation de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable des Rousses :

a) Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement cabinet MONTMASSON/DAVID FERRE

M. le Président donne lecture du projet d'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement cabinet MONTMASSON/DAVID FERRE.

Le syndicat des eaux a notifié le 24.05.2017 l'approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux en cause sur la base d'un prix de 900 000 € HT au taux de 4.40 % et une mission complémentaire de 3 000 € pour modélisation du réseau pour étude de diffusion de chlore. Le montant de la mission s'élève à 42 600.00 € HT.

Les travaux complémentaires et options retenus à l'issue du projet a été arrêté à la phase PROJET à 1 215 300.00 € HT. Le forfait de rémunération de base maîtrise d'œuvre est ainsi évalué à : 1 215 300.00 € x 4.40 % = 53 473.20 € HT.

Des travaux complémentaires/optimisation et options suivantes ont été décidés par le maître d'ouvrage à l'issue de la phase ACT pour un montant de 284 239.00 € HT, portant le calcul de la rémunération du maître d'œuvre à :

Enveloppe travaux : 284 239.00 € HT

Taux de rémunération : 4.40 %

Taux retenu mission partielle : 4.40 % x 0.58 = 2.55 %

Montant de la rémunération n° 2 HT : 7 248.09 €.

Le forfait définitif de rémunération est arrêté ainsi :

Mission de base maitrise d'œuvre complète :	
- C = coût prévisionnel des travaux	1 215 300.00 € HT
- F = forfait définitif de rémunération	53 473.20 € HT
mission complémentaire de maitrise d'œuvre partielle (ACT/VISA/DET/AOR) :	
- C = coût prévisionnel des travaux	284 239.00 € HT
- F = forfait définitif de rémunération	7 248.09 € HT

Missions complémentaires du réseau pour étude de la diffusion du chlore et des éventuelles stations de rechloration	3 000.00 € HT
2 – Dossier de permis de construire	3 500.00 € HT
FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION HT	67 221.29 € HT

Le comité syndical autorise à l'unanimité M. le Président à le signer.

M. le Président indique que les travaux ont démarré cette semaine et les réunions de chantier ont lieu les mercredis à 13h30. Le permis de construire a été accordé pour la construction du local de dépotage et le silo.

b) Avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise SUEZ

M. le Président présente le projet d'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise SUEZ. En effet le groupement représenté par SUEZ SERVICES France demande la modification de l'acte d'engagement, notamment l'article 5 paiement : « le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de SUEZ Services France ».

Cette mention est remplacée par : «le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter au crédit du ou des comptes ci-après, conformément aux lectures détaillées adressées par le groupement :

Désignation de l'entreprise (y compris sous-traitant)	prestations concernées	prix ttc en euros
SUEZ SERVICES France	conception, équipements et suivi de chantier	1 304 856.12 €
YDREA	équipement et suivi de chantier	17 913.60 €
SAS CANIOTTI PERE ET FILS	Génie civil	524 336.28 €
PROCESS SOL	Résine	67 929 60 €

Le présent avenant n'a aucune incidence financière.

Le comité syndical autorise à l'unanimité M. le Président à le signer.

5 – Questions et informations diverses

Point sur les travaux en cours

Antoine DELACROIX présente l'avancement des travaux 2018 :

- Les Rousses : détournement canalisation de l'ancien Intermarché : fait.
- Bois d'Amont 3^{ème} tranche renouvellement de la RD : fini en juillet.
- Les Rousses : détournement carrefour route du lac route du Noirmont : les travaux viennent de s'achever. Les conduites étaient vétustes et situées sur terrain privé.
- Lamoura : extension pour zone d'activité à Tréchaumont : la communauté de communes de la station des Rousses, par convention de mandat précédemment approuvée, prend à sa charge les travaux et demandera le remboursement au SIE. Les travaux ont commencé.
- Bois d'Amont : renouvellement des canalisations secteur salle des fêtes – route du Risoux et rue des Couenneaux : les conduites ont une usure prématurée due à la nature du terrain. Les canalisations auront une protection spéciale à l'extérieur. Les travaux sont prévus mi-octobre sous la condition d'une remise en état du chantier chaque semaine.
- Réfection de chambres de vanne dans deux réservoirs les Combettes et les Crêtets à Bois d'Amont en raison d'un problème de temps de séjour de l'eau trop long: coût : 30 000 €.
- Les Rousses : détournement rue de la Scierie car conduite sur terrain privé en cours.

Marie-Claire ROBEZ-MASSON a entendu dire que l'eau du lac des Rousses venait de Suisse. M. le Président répond que c'est plutôt l'inverse même si une petite partie vient de Suisse (Noirmont)

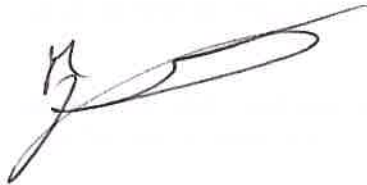
Philippe MERMET demande si le renforcement en cours de la route au lac était prévu dans le cadre des travaux de l'usine de traitement. M. le Président répond qu'une paroi cloutée va être construite par sécurité et ces travaux étaient prévus dans le marché.

Antoine DELACROIX demande aux communes de faire remonter au Syndicat les travaux d'aménagement de voirie et les projets immobiliers à venir afin qu'ils soient chiffrés.

Prochaine réunion le mardi 11 décembre 2018 à 18h30

Séance levée à 20h00
Le Secrétaire de séance

Philippe MERMET



Le Président,

Jean-Sébastien LACROIX

